



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

DÉLAI DE CARENCE ET LOI ANTI-SCABS

« Les libéraux ne savent pas sur quel pied danser »

- Pierre Paquette

Joliette, vendredi 1er mai 2009 – Dans le cadre de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs, **Pierre Paquette** est fier d'annoncer que le Bloc Québécois a remporté une manche importante au nom des travailleurs qui perdent leur emploi, puisque le projet de loi C-241, qui vise à éliminer le délai de carence de deux semaines imposé aux nouveaux requérants pour les prestations d'assurance-emploi, a franchi l'étape de la deuxième lecture où il sera étudié par les membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences du développement social et de la condition des personnes handicapées. Néanmoins, le rejet de la motion M-294 visant à interdire le recours aux travailleurs de remplacement dans les entreprises sous juridiction du Code canadien du travail, à cause du vote négatif de 18 libéraux, déçoit grandement le Bloc Québécois.

« Bien qu'il appuie la motion sur l'abolition du délai de carence, Michaël Ignatieff et ses troupes ne semblent pas savoir sur quel pied danser. Leur discours est totalement désuet et ne tient pas la route. Lors d'une conférence de presse conjointe en janvier dernier avec le président de la FTQ, Michel Arsenault, Michael Ignatieff avait déclaré : *"Je suis contre les scabs. J'ai évoqué avec M. Arsenault une expérience de ma jeunesse où j'ai vu des scabs qui traversaient les lignes de piquetage et je comprends l'angoisse, la colère des travailleurs envers les scabs. Je ne suis pas contre une loi anti-scabs, mais je veux une bonne loi, bien bouclée, bien réglée."* Or, la motion a été défaite, et ceci, en raison de la division des libéraux sur cette question », a dénoncé **Pierre Paquette**.

Pierre Paquette souligne que le chef libéral, Michael Ignatieff, doit prendre une large part de responsabilité pour ce revers qui affectera des milliers de travailleuses et de travailleurs à travers le Québec, puisque c'est son absence de leadership qui a conduit à la défaite de la motion.

« Dans un autre ordre d'idées, l'élimination du délai de carence constitue une mesure urgente dans le contexte économique actuel. En effet, notre projet de loi veut offrir une aide concrète aux travailleuses et aux travailleurs qui perdent leur emploi en leur évitant de se trouver en période où ils ne perçoivent aucun revenu. À terme, c'est une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi qui est nécessaire pour lui redonner la vocation pour laquelle il a été créé, c'est-à-dire un soutien fiable et efficace aux travailleuses et aux travailleurs qui perdent leur emploi. Pour l'instant, l'élimination du délai de carence profiterait à tous les prestataires en leur amenant immédiatement un chèque supplémentaire de deux semaines », a déclaré le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

« Le résultat du vote sur le projet de loi C-241, qui vise à éliminer le délai de carence de deux semaines constitue donc une bonne nouvelle pour nos travailleuses et nos travailleurs qui se trouvent actuellement menacés de perdre leur emploi, ainsi que pour un très grand nombre des communautés du Québec dont l'économie est menacée par les fermetures qui sont engendrées par la crise économique. Ceci survient d'ailleurs à point, soit au moment même où l'Assemblée nationale du Québec a adopté de façon unanime une motion réclamant l'abolition du délai de carence à l'assurance-emploi », a expliqué le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

« Pour ce qui est des conservateurs, on sait très bien à quelle enseigne ils logent sur les questions qui touchent les droits des travailleuses et des travailleurs et c'est pourquoi nous n'espérons aucune solidarité de leur part, puisque nos projets de loi visent à rétablir l'équilibre pour offrir un levier équitable aux travailleurs lors des conflits de travail », a conclu le député de Joliette, **Pierre Paquette**

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepayette.qc.ca